



Extrait du Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet

<https://pierre-alainmillet.fr/Conventions-proprete>

Conseil de métropole du 6 mars 2017

Conventions propreté

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 6 mars 2017

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Ces deux conventions propreté s'appuient sur une expérience accumulée, la gestion par un seul acteur d'un espace global favorise une meilleure qualité perçue du travail de propreté et une maîtrise de ses coûts.

Mais ces deux conventions nous interrogent sur une diversité de modes de gestion de la propreté notamment des relations entre métropole et commune. Car nous avons des conventions qualité propreté, convention on financières reposant sur des échanges de surfaces à gérer, des conventions financières comme celles de cette délibération, et nous avons aussi les compétences articulées du pacte de cohérence métropolitain, dont personne ne parle plus vraiment, et qui étaient censés transmettre aux communes qui le souhaitent la propreté des espaces de proximité et à la métropole les espaces dits complexes...

Je suppose que la Duchère et Mermoz ne sont ni des espaces de proximité, ni des espaces complexes. A vrai dire, si ce sont des espaces complexes, ce qui m'a été dit en commission, ces espaces devraient être de compétences métropolitaines... ce qui soulèveraient d'autres problèmes notamment d'équité territoriale.

Il sera utile de faire rapidement un bilan de cette diversité de modes de gestion "articulée" entre commune et métropole.